

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 4-8 juin 2007

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

**Point 12 de l'ordre du
jour**

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/2007/12-A/Rev.1

6 juin 2007

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT SUR LES PERTES APRÈS LIVRAISON POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2006

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter le fonctionnaire du PAM mentionné ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, ODM:

M. T. Due

tél.: 066513-2008

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

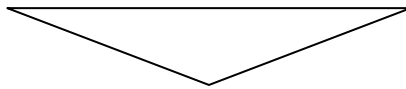
RESUME

Le PAM s'efforce constamment d'améliorer les instruments servant à l'établissement des rapports, les procédures d'achats, les systèmes de suivi et les mécanismes des partenaires coopérants pour surveiller les pertes et fournir des informations de retour. Les procédures d'expédition et de transport ont été améliorées, et des spécifications sur le conditionnement des produits fragiles comme l'huile végétale et le mélange maïs-soja ont été mises en place. Le contrôle aux points de livraison a été renforcé afin de garantir que seuls les produits de très grande qualité sont distribués. La méthode intégrée de profilage des risques a commencé à être appliquée. Le PAM continue d'encourager les achats aux fournisseurs locaux partout où cela est possible afin de limiter la durée de transport et l'altération des produits.

Le présent rapport porte sur les questions relatives aux pertes de produits après livraison au niveau des pays et des produits et expose les mesures prises par le PAM pour limiter ces pertes au minimum. Il couvre l'année civile allant du 1er janvier au 31 décembre 2006. Les annexes I, II et III présentent respectivement les pertes ventilées par cause, par produit et par pays. L'annexe III indique aussi les pertes égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur coût, assurance et fret nette totale des produits fournis dans un pays donné et dépassant 20 000 dollars É.-U. en valeur absolue; ces pertes sont classées en fonction de leur montant en dollars. Les pertes les plus élevées, en valeur coût, assurance et fret nette absolue et relative, sont indiquées dans le présent rapport; les pertes substantielles, même si elles ne représentent qu'une faible proportion des produits fournis dans des pays bénéficiant de programmes de grande ampleur, sont également mentionnées.

La valeur coût, assurance et fret nette totale des pertes enregistrées pendant la période considérée (2006) est estimée à 9,9 millions de dollars, soit 0,56 pour cent de la valeur coût, assurance et fret de l'ensemble des produits fournis (4,99 millions de tonnes, d'une valeur coût, assurance et fret totale estimée à 1,78 milliards de dollars). En volume les pertes nettes enregistrées atteignent 24 133 tonnes de produits, soit 0,48 pour cent des quantités totales fournies. Les pertes ont légèrement augmenté en valeur absolue par rapport à 2005; elles se sont accrues de 400 000 dollars. Cette augmentation peut en partie s'expliquer par l'amélioration des rapports au niveau des pays grâce au renforcement de la formation et de la sensibilisation au problème des pertes après livraison, et à la légère hausse des prix des produits. Le fait que le pourcentage de pertes reste relativement peu élevé peut être attribué aux diverses mesures prises pour traiter ce problème, qui sont décrites dans le présent rapport. Dans le Plan stratégique (2004-2007) du PAM, l'un des cinq indicateurs opérationnels est celui des pertes, ce qui montre bien la volonté du Programme de réduire ces pertes chaque fois que possible.

PROJET DE DECISION*



Ayant examiné le "Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2006" (WFP/EB.A/2007/12-A/Rev.1), le Conseil prend note des pertes enregistrées par pays et par produit et des mesures prises par le PAM, les gouvernements et les autres partenaires pour limiter ces pertes au minimum. Il incite le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les pertes, à demander aux gouvernements le remboursement des produits perdus par négligence et à continuer à présenter un rapport annuel au Conseil.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (WFP/EB.A/2007/15) publié à la fin de la session du Conseil.



MESURES PRISES POUR LIMITER AU MINIMUM LES PERTES DE PRODUITS A L'AVENIR

Suite donnée au Rapport du Commissaire aux comptes sur les pertes de produits après livraison

1. En 2005, le National Accounting Office du Royaume-Uni a procédé, à la demande du Conseil d'administration du PAM, à un audit des dispositions concernant la présentation au Conseil de rapports sur les pertes de produits alimentaires après livraison. Les conclusions de cet audit ont été communiquées à la première session ordinaire de 2006 du Conseil.
2. Le document intitulé "Examen des modalités d'établissement des rapports sur les pertes de produits alimentaires après livraison présentés au Conseil d'administration: Rapport du Commissaire aux comptes" (WFP/EB.1/2006/6-B/1) contient des recommandations relatives aux rapports sur les pertes après livraison; le PAM prend actuellement des mesures pour donner suite à ces recommandations.
3. Dans la recommandation 1, le PAM est invité à envisager d'utiliser la méthode des profils de risques pour mieux cibler le suivi, ce qui permettrait d'obtenir des évaluations statistiques plus nuancées et plus fiables du total des pertes totales de produits. Un descriptif de projet visant à évaluer la faisabilité de l'application des méthodes statistiques d'échantillonnage afin d'évaluer les pertes après livraison a été établi; le financement du projet a été approuvé et les recherches ont commencé: les activités devraient démarrer au cours du deuxième et du troisième trimestres de 2007 sous la direction d'un groupe de travail réunissant les diverses divisions, avec le concours de consultants le cas échéant. Des visites sur le terrain sont actuellement organisées; elles auront lieu, entre autres, au Bangladesh où la méthode d'échantillonnage est employée systématiquement pour déterminer les pertes après livraison. Une analyse des méthodes de profilage des risques employées par les bureaux de pays a été intégrée dans la préparation des rapports annuels qui s'est achevée le 31 mars 2007. Cette analyse a été reprise en avril; elle se poursuivra en consultation avec le Groupe de planification de la gestion des risques afin de formuler les recommandations invitant les bureaux de pays à adopter une approche au niveau de l'organisation.
4. Dans les recommandations 4 et 7, il est suggéré au PAM: i) d'examiner les systèmes utilisés par les bureaux de pays pour suivre les rapports des partenaires coopérants en vue de faire appliquer un système unique par tous; et ii) de continuer à perfectionner le Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits (COMPAS) pour l'établissement des rapports du début à la fin de la chaîne d'approvisionnement en produits. Les règles de gestion de COMPAS ont été amendées en 2006 de façon que des rapports sur les pertes après livraison et des rapports réguliers de contrôle des processus soient publiés chaque trimestre pour assurer l'exactitude des rapports des bureaux de pays. En conséquence, les bureaux de pays ont présenté des rapports trimestriels sur les pertes tout au long de l'année 2006.

Amélioration des achats de produits pour limiter les pertes au minimum

5. En 2006, le PAM a acheté 2,015 millions de tonnes de denrées alimentaires d'une valeur de 600 millions de dollars. Les initiatives prises au siège et sur le terrain en matière d'achats ont fortement contribué à la réduction des pertes après livraison. Il est à noter que les achats reposent sur la coopération des services intervenant dans l'acheminement des produits alimentaires, en particulier la logistique.
6. Au siège, le Service des achats de produits alimentaires (ODTP) a conclu un accord avec une société d'inspection pour le contrôle et la garantie de qualité des aliments transformés. Outre les contrôles de qualité habituels, la société effectuera des vérifications annuelles des installations de production en suivant les principes des bonnes pratiques de fabrication et d'analyse des risques aux points critiques (HACCP) pour un nombre limité d'aliments transformés que le PAM achète dans l'Union européenne. Le PAM prévoit d'élargir ce système à d'autres régions du monde où il se procure des produits alimentaires transformés. Ces contrôles préventifs devraient permettre d'améliorer la qualité et de réduire les pertes.
7. Le conditionnement mal adapté de l'huile, notamment lorsque le transport s'effectue sur de longues distances et sur de mauvaises routes, peut entraîner des pertes considérables. Afin de résoudre le problème, le PAM a chargé un consultant d'analyser le conditionnement et de recommander des améliorations à apporter aux récipients en plastique et aux boîtes. Depuis novembre 2006, de nouvelles spécifications prévoyant l'utilisation de boîtes, de bouteilles et de récipients métalliques plus solides ont été mises en place. D'après les premières informations fournies en retour par les bureaux de pays, les pertes d'huile ont diminué.
8. Sur le terrain, le bureau des achats du PAM en Afrique de l'Ouest collabore avec les bureaux de pays pour planifier les achats et les livraisons de farine de maïs conformément les dates d'arrivée demandées, afin de réduire la période de stockage et d'éviter les pertes qui en découlent. Cette politique va dans le sens du projet d'optimisation de la chaîne d'approvisionnement que le PAM a mis en œuvre dans le cadre du Nouveau Modèle opératoire. Depuis 2006, la farine de maïs achetée au Cameroun est enrichie, ce qui prolonge sa durée de conservation.
9. En Afrique australe, le PAM a examiné dans le cadre d'un projet si les bonnes pratiques de fabrication et la procédure HACCP étaient respectées pour la farine de maïs afin de s'assurer que les fournisseurs du PAM dans la région effectuent des contrôles de qualité suffisants pour garantir la production d'une farine de maïs de grande qualité. Pour repérer les problèmes de qualité avant la livraison, le PAM a instauré un système de contrôles de la qualité par les responsables aux points de chargement, même dans le cadre de contrats établis en rendus droits non acquittés.
10. En 2006, le service des achats en Afrique orientale et centrale a mis en place un dispositif de suivi des fournisseurs de produits alimentaires prenant en compte la qualité des aliments livrés, la quantité livrée par rapport au contrat et le respect des délais de livraison. Le PAM organise des ateliers internes de sensibilisation à la qualité et prévoit de conduire chaque année un atelier sur le contrôle de la qualité afin que toutes les parties prenantes opèrent au même niveau.
11. En Asie, le PAM continue d'acheter les produits alimentaires en conteneurs, notamment le riz provenant des marchés internationaux et les haricots acquis dans la région. La société d'inspection a pour instructions de vérifier que tous les conteneurs résistent au transport à la mer et sont doublés de papier Kraft imprégné de gel de silice pour absorber l'excès d'humidité. Le fonctionnaire régional du PAM chargé du contrôle de la qualité examine



tous les cas d'avaries importantes qui sont signalés. Les rapports sur les dommages sont normalement communiqués au service des achats: ces informations et les rapports des pays bénéficiaires sont essentiels car ils permettent au service d'identifier les mauvais fournisseurs et, si besoin est, de redéfinir les spécifications relatives aux produits alimentaires et le conditionnement.

12. Dans tous les bureaux, les services des achats continuent d'organiser régulièrement des réunions avec les fournisseurs afin de les sensibiliser davantage à l'importance de respecter les spécifications de qualité. Au Bureau régional pour l'Afrique orientale et centrale (ODK), le service tient des réunions trimestrielles avec les fournisseurs au cours desquelles la direction communique les perturbations survenues dans la filière des produits qui sont imputables à la négligence des fournisseurs; des échanges de vues ont lieu pour trouver les moyens d'éviter que ces incidents ne se reproduisent.

Limiter au minimum les pertes à l'échelle régionale

13. Chaque bureau régional prépare un plan de travail annuel axé sur les résultats: le suivi des pertes après livraison figure parmi les objectifs. Dans le cadre de la campagne de décentralisation du PAM, les fonctionnaires régionaux chargés de la logistique apportent un soutien aux bureaux de pays pour toutes les questions de logistique, y compris les pertes après livraison, ce qui contribue à faire mieux comprendre l'importance de limiter les pertes. Des exemples sont donnés ci-après.
14. Pour contribuer à éviter les pertes de produits alimentaires, le Bureau régional pour l'Asie (ODB) a lancé des initiatives destinées à limiter les pertes et à améliorer la qualité des aliments. Un site Web (<http://foodquality.wfp.org>) fournit une masse d'informations sur les pratiques optimales en matière de contrôle de la qualité des aliments. En outre, ODB:
 - a défini des procédures d'échantillonnage pour les sociétés d'inspection;
 - a encouragé la production des aliments sur place, notamment en République démocratique populaire lao et en Indonésie, réduisant ainsi la durée du stockage et assurant la livraison en temps voulu et la disponibilité de produits frais;
 - a collaboré avec la société Kemin, partenaire du PAM, afin de mettre au point le processus le plus adéquat pour produire des aliments composés enrichis digestibles et ayant une bonne valeur nutritionnelle, énergétique ainsi qu'une bonne durée de conservation; et
 - a commencé à élaborer une base de données sur le contrôle des pertes qui fournira des informations permettant d'analyser les tendances et de déterminer les mesures à prendre en priorité.
15. Afin de limiter les pertes causées par les transporteurs ou les partenaires coopérants en cours de transit, le PAM déduit des factures la valeur des pertes subies éventuellement.
16. La région de l'Afrique de l'Ouest a continué de réduire les pertes après livraison malgré les conditions climatiques défavorables dans la région, l'insuffisance des infrastructures et la durée très longue des transports vers les pays sans littoral. En 2006, les systèmes de suivi des produits ont notamment été améliorés grâce à la formation organisée à l'échelle régionale et à la formation en cours de service, et grâce aux missions d'appui dans les bureaux de pays du Burkina Faso, du Cap-Vert, de la Gambie, de Guinée-Bissau, du Niger, de la République centrafricaine et du Sénégal. Une formation à la gestion des entrepôts et des produits alimentaires à l'intention des partenaires coopérants a été dispensée au Bénin, au Burkina Faso, au Tchad, en Côte d'Ivoire, en Mauritanie et au Niger.



17. Enfin, un suivi plus rigoureux de la chaîne d'approvisionnement — comprenant la coordination entre la programmation, les achats et la logistique — est actuellement organisé pour réduire la durée des transports et optimiser le niveau des stocks.
18. En Afrique australe, les pertes après livraison ont été réduites grâce aux inspections fréquentes des produits dans les entrepôts, au traitement régulier par pulvérisation et fumigation des entrepôts, aux visites de contrôle aux points de livraison avancés (PLA), et aux livraisons directes. La valeur des pertes imputables au transport, à la manutention et aux vols est déduite des factures présentées par les fournisseurs des services. La formation du personnel et des directeurs des entrepôts est prévue.

Activités en cours du groupe de travail sur la gestion des produits

19. Le groupe de travail sur la gestion des produits, créé en 2001 par la Division du transport et des achats (ODT), continue de déterminer les causes des pertes afin d'élaborer des politiques, des procédures et des directives pour la gestion des produits alimentaires. Une formation à la gestion des entrepôts a été organisée à l'intention du personnel du PAM et des partenaires coopérants en collaboration avec les bureaux de pays. Des spécifications ont été élaborées pour le matériel d'appui normalisé pour les entrepôts. La version en langue arabe du manuel du PAM sur la gestion des entrepôts a été publiée.

PERTES DE PRODUITS SURVENUES EN 2006 APRES LA LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BENEFICIAIRES

Vue d'ensemble

20. Le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006, au cours de laquelle le PAM a fourni 4,99 millions de tonnes de produits représentant une valeur coût, assurance et fret (c.a.f) estimée à 1,78 milliards de dollars. La valeur c.a.f. nette des pertes enregistrées pendant cette période s'élève à 9,9 millions de dollars, soit 0,56 pour cent de la valeur c.a.f. totale des produits fournis.
21. Le PAM a récupéré 2,8 millions de dollars grâce à la vente de produits devenus impropres à la consommation humaine, ou aux actions en recouvrement engagées contre les entreprises privées responsables des pertes. Ces ventes ont lieu seulement lorsque des produits alimentaires sont certifiés impropres à la consommation humaine mais peuvent encore avoir une certaine valeur pour l'alimentation animale ou pour les besoins de l'industrie. Elles sont soumises à des contrôles rigoureux afin de garantir que les produits ne peuvent être réorientés vers la consommation humaine. Par exemple, lorsque le bureau de pays en République démocratique populaire lao a découvert du mélange maïs-soja avarié, il a obtenu de l'administration provinciale des denrées alimentaires et des médicaments l'autorisation de le vendre pour l'alimentation animale et les entreprises locales ont été invitées à soumettre des offres. Tous les marquages des sacs indiquant l'identité du PAM et des donateurs ont été effacés. Sur 316 tonnes de mélange maïs-soja, 306 tonnes ont été vendues comme aliment pour animaux et le reste a été détruit.

Pertes ventilées par cause

22. Les problèmes au point d'origine des produits ont constitué la première cause de pertes; le montant total de ce type de pertes a été de 2,87 millions de dollars — soit 28,9 pour cent des pertes totales de l'année. Les autres causes importantes de pertes ont été les vols, les problèmes d'infestation, les troubles intérieurs, la mauvaise manutention et l'entreposage inapproprié ou trop prolongé. Il ressort de l'annexe I que 20,9 pour cent des pertes totales enregistrées en 2006 (2,08 millions de dollars), sont dus à des quantités manquantes.

Pertes ventilées par produit

23. Comme l'indique l'annexe II, les pertes les plus importantes en valeur c.a.f. nette concernent les céréales (principalement le blé boulgour, le maïs, la farine de maïs, le riz, le blé et la farine de blé), suivies des légumes secs et de l'huile végétale. Les pertes de ces trois groupes de produits représentent 63 pour cent des pertes totales déclarées.

Pertes ventilées par partie responsable

24. Environ 71,7 pour cent des pertes après livraison ont eu lieu pendant que les produits étaient sous la gestion directe du PAM, 19,0 pour cent alors qu'ils relevaient des homologues gouvernementaux et 9,3 pour cent ont été subies par les partenaires d'exécution non gouvernementaux. Le PAM continue de gérer lui-même la majeure partie des produits alimentaires que lui confient les donateurs, en particulier dans le cadre d'opérations d'urgence importantes et complexes. C'est pour cette raison que la part des pertes subies par le Programme est, elle aussi, élevée. La communication précise des mouvements de produits, qui ne relève pas directement du PAM, continue à être suivie de près.

Pertes ventilées par pays bénéficiaire

25. Comme l'indique l'annexe III, 21 projets exécutés dans 18 pays ont enregistré des pertes nettes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur totale des produits fournis, qui représentaient une valeur c.a.f. nette absolue de 20 000 dollars. Ces pays sont les suivants: Bhoutan, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Djibouti, Haïti, Iraq, Kenya, Mauritanie, Mozambique, Pakistan, République démocratique populaire lao, République du Congo, République Unie de Tanzanie, Soudan, Sri Lanka, Tchad, Timor Leste et Zimbabwe. Dix pays — Côte d'Ivoire, Éthiopie, Haïti, Kenya, République démocratique populaire lao, Niger, Sri Lanka, Soudan, Tchad et Zimbabwe — ont enregistré des pertes après livraison d'une valeur c.a.f. nette absolue supérieure à 100 000 dollars. On trouvera ci-après des informations plus détaillées.

⇒ *Bhoutan*

26. En 2006, le bureau du PAM au Bhoutan a enregistré des pertes après livraison de 179 tonnes, sur un volume total fourni de 4 650 tonnes, soit 3,85 pour cent, pertes élevées par rapport au volume total de produits fournis pendant la période couverte par le rapport. La perte la plus importante concerne 169 tonnes de mélange maïs-soja, d'une valeur c.a.f. nette de 65 364 dollars.



27. Le PAM a retiré le mélange maïs-soja des écoles en raison de la mauvaise qualité du lot reçu de l'usine; la manutention était difficile, notamment dans les écoles des zones reculées, d'où les pertes. À l'avenir, le PAM fera respecter strictement les critères de contrôle de la qualité lorsqu'il recevra des dons en nature de l'étranger. Les autres pertes, principalement des pois cassés jaunes, sont imputables à un entreposage prolongé dans de mauvaises conditions. Afin de remédier à ce problème, le PAM a rénové les entrepôts ou en a construit de nouveaux, échelonné les achats locaux et dispensé aux magasiniers une formation à la gestion des entrepôts.

⇒ *Cap-Vert*

28. Le Cap-Vert a enregistré des pertes s'élevant à 83,9 tonnes, soit 2,9 pour cent du volume total des produits alimentaires fournis, qui ont été déclarées impropres à la consommation humaine essentiellement en raison de l'entreposage prolongé de la farine de maïs provenant du précédent programme et des mauvaises conditions d'entreposage dans les écoles. Les fortes chaleurs de l'année dernière ont eu des effets néfastes sur les conditions d'entreposage; afin de résoudre ce problème, le bureau de pays: i) demande la livraison de farine de maïs par petites quantités pour réduire la période d'entreposage; ii) assure une formation plus poussée aux responsables des entrepôts; et iii) accroît la participation des homologues nationaux au S&E; le Gouvernement prévoit d'organiser une enquête afin de déterminer les causes à l'origine des pertes de produits alimentaires et de trouver des solutions. La vente des 70 tonnes de farine de maïs a rapporté 10 000 dollars, somme qui a été affectée au S&E et à l'amélioration de l'entreposage.

⇒ *Tchad*

29. Au Tchad, les pertes totales après livraison ont été de 1 212 tonnes sur un volume total fourni de 66 319 tonnes; leur valeur c.a.f. nette estimée à 790 900 dollars. Ces pertes représentent 2,14 pour cent de la valeur totale des denrées acheminées pendant la période couverte par le rapport. Les pertes les plus importantes concernent l'huile végétale, les céréales et les légumes secs qui ont été volés dans l'entrepôt d'Abéché après une attaque de rebelles survenue le 27 novembre 2006. Le PAM a alors embauché des agents de sécurité supplémentaires. La perte de mélange maïs-soja est imputable à une mauvaise gestion du produit car celui-ci n'a pas été distribué avant que l'altération ne se produise. Une formation à la gestion des produits alimentaires a été dispensée à l'ensemble du personnel des entrepôts et des chefs des bureaux auxiliaires.

⇒ *République du Congo*

30. La République du Congo a reçu un lot conditionné en conteneurs de 253 557 tonnes de haricots à la fin de l'année 2005; le service chargé de l'inspection par le PAM a alors constaté que 42 250 tonnes de ce lot contenaient des détritiques. Les haricots ont été déclarés impropres à la consommation humaine après des analyses de laboratoire. On a recensé 384 sacs déchirés et 205 sacs manquants; pendant le reconditionnement, 6 tonnes seulement sur 19 tonnes ont pu être récupérées; le reste était avarié. Les éleveurs de bétail ont acheté 51 768 tonnes, vendues sur recommandation du siège, au prix de 2 235 dollars. Le siège a entamé des discussions avec le fournisseur car les pertes étaient dues à sa négligence, des échanges des vues devaient avoir lieu avec le fournisseur et la société d'inspection.



⇒ *Djibouti*

31. Djibouti a subi des pertes après livraison de 85,6 tonnes, pour une valeur c.a.f. nette estimée à 34 427 dollars, le volume total fourni ayant été de 15 484 tonnes. Une quantité considérable de mélange maïs-soja a été perdue en raison de l'humidité élevée et de l'entreposage prolongé; le personnel disponible était trop peu nombreux pour procéder rapidement à un nouveau mélange de produits. Le PAM veillera à l'avenir à ce que le mélange maïs-soja soit envoyé dans des bureaux de pays ayant la possibilité de remélanger les produits rapidement et à ce que le mélange soit propre à la consommation humaine.

⇒ *Éthiopie*

32. L'Éthiopie a enregistré des pertes de 1 553 tonnes de blé et de mélange maïs-soja sur un volume fourni de 385 304 tonnes, soit 0,4 pour cent du total, pour une valeur de 514 315 dollars. Le bureau de pays a amélioré le suivi des produits grâce aux inventaires matériels et aux rapports COMPAS. Un inventaire des stocks a été effectué chaque trimestre et chaque mois; des évaluations périodiques du volume des stocks ont été menées dans les entrepôts du PAM. Les traitements réguliers par pulvérisation et fumigation ont contribué à éviter les pertes dues aux insectes. La publication du manuel du PAM sur la gestion des produits traduit dans les trois principales langues du pays ont permis d'améliorer la capacité de gestion des produits des organismes gouvernementaux homologues, et de réduire ainsi les pertes en cours d'entreposage.

⇒ *Haïti*

33. Le bureau de pays en Haïti a fait état de pertes après livraison de 437 717 tonnes, pour une valeur c.a.f. nette estimée à 230 221 dollars, sur un volume total fourni de 27 457 tonnes. Les pertes de haricots et de mélange maïs-soja ont dépassé 2 pour cent du volume de produits fourni pendant la période couverte par le rapport. Les pertes de haricots sont imputables à la mauvaise qualité des produits fournis qui étaient impropres à la consommation humaine et ont été détruits. Le reconditionnement entrepris par le bureau de pays a permis de limiter la perte à 193 tonnes, soit 4,9 pour cent du volume total fourni pendant la période considérée. Ce problème de qualité a été signalé à la Division des services juridiques (LEG). Les pertes de mélange maïs-soja – qui ont représenté 2,25 pour cent du volume total fourni pendant cette période – sont dues au fait qu'un mélange trop enrichi a été remélangé à un mélange normal et à l'humidité qui a endommagé les lots en cours de livraison.

⇒ *Côte d'Ivoire*

34. En 2006, la Côte d'Ivoire a subi des pertes après livraison de 900 tonnes, pour une valeur c.a.f. nette estimée à 468 033 dollars, soit 2,9 pour cent du volume annuel fourni par le PAM; 81 pour cent des pertes se sont produites au moment des troubles intérieurs de janvier 2006 dans le bureau de terrain de Guiglo où tous les vivres et les articles non alimentaires du PAM ont été pillés; toutes les organisations d'aide humanitaire ont subi des pertes d'avoirs. Le Coordonnateur des secours d'urgence a envoyé aux autorités ivoiriennes la facture pour les pertes encourues par les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG). Afin d'éviter que des pertes de ce type ne se reproduisent dans un bureau de terrain, le bureau de pays a réduit les stocks dans les zones instables: un volume de vivres équivalant à un mois de distribution est disponible à tout moment au bureau de terrain. Le reste des pertes (19 pour cent) ont eu lieu pendant le transport terrestre; le montant de ces pertes a été déduit des factures des transporteurs. Le

PAM a dispensé une formation spécialisée à la logistique, à la manutention et au transport à tous ses agents et à ceux du pays chargés du mouvement des produits alimentaires.

⇒ *Iraq*

35. En Iraq, le PAM a enregistré des pertes après livraison de 58 tonnes de farine de blé pour une valeur c.a.f. nette estimée à 27 922 dollars, sur un volume total fourni de 1 251 tonnes de blé, soit une perte de 4,65 pour cent; la valeur de la farine de blé fournie pendant la période couverte par le rapport a représenté une valeur de 453 356 dollars. Les pertes sont pour l'essentiel imputables à la prolongation de l'entreposage en raison de l'irrégularité de la distribution, de la dégradation des conditions de sécurité sur les sites de distribution et des mauvaises conditions de stockage dans l'entrepôt. Le PAM et les services gouvernementaux homologues prévoient de distribuer la nourriture dès que la sécurité sera rétablie. Une formation a été donnée à tout le personnel des entrepôts et les conditions d'entreposage ont été contrôlées. Étant donné l'évolution imprévisible de la sécurité, les partenaires d'exécution du PAM veillent tous à ce que la période d'entreposage reste limitée.

⇒ *Kenya*

36. Des pertes substantielles de mélange maïs-soja et de maïs se montant à 1 038 tonnes ont été enregistrées au Kenya, pour une valeur c.a.f. nette estimée à 309 988 dollars, soit 1,7 pour cent du volume total fourni de 398 057 tonnes. Le maïs a été réceptionné en bon état à son arrivée au port, mais une partie de la cargaison a été rejetée par les bénéficiaires en raison d'un changement de couleur; le PAM a demandé des analyses de laboratoire. Sur un lot de 7 549 tonnes, 231 tonnes avaient une forte teneur en humidité: elles ont été déclarées impropres à la consommation humaine et détruites. Sur un lot de 7 690 tonnes de mélange maïs-soja, 391 tonnes étaient infestées par des charançons et ont dû être détruites. Le bureau du PAM au Kenya suit les enquêtes alimentaires, qui doivent relever de manière plus exacte l'état des cargaisons à l'arrivée. Il demande aux donateurs de surveiller les agents de transport afin d'assurer un entreposage correct pendant le transport. Le PAM organise une formation supplémentaire des manutentionnaires qu'il emploie pour garantir que les conditions d'entreposage soient satisfaisantes.

⇒ *République démocratique populaire lao*

37. La République démocratique populaire lao a fait état de pertes après livraison de 316 tonnes en 2006 sur un total fourni de 1 550 tonnes (soit 20 pour cent) de mélange maïs-soja acheté à l'étranger, pour une valeur c.a.f. nette estimée à 152 000 dollars. Cette perte est due à l'altération des aliments constatée à leur arrivée: les sacs étaient déchirés, endommagés et infestés d'insectes. Les denrées ont été déclarées impropres à la consommation humaine après des analyses de laboratoire effectuées par l'Institut national des ressources de l'Université de Greenwich (Londres). La République démocratique populaire lao produit suffisamment de maïs et de soja, et le mélange maïs-soja peut être préparé localement, le bureau de pays a donc décidé d'acheter ce produit sur place tant que les prix restent compétitifs.

⇒ *Mauritanie*

38. Les pertes après livraison enregistrées en Mauritanie en 2006 ont atteint 249 tonnes, pour une valeur c.a.f. nette estimée à 91 489 dollars, soit 0,66 pour cent du volume total fourni (37 886 tonnes). Les pertes les plus importantes sont les suivantes: 139 tonnes de blé (soit 0,51 pour cent du total fourni), 42 tonnes de mélange maïs-soja (soit 1,89 pour cent du total acheminé) et 39,4 tonnes de mélange blé-soja (soit 100 pour cent du total fourni), qui avaient été endommagées en 2005; les résultats des analyses en laboratoire reçus en 2006 ont confirmé que le produit était impropre à la consommation humaine. Le produit a été vendu pour l'alimentation animale dans le cadre d'un appel d'offres à des courtiers; 1 568 dollars, soit 11 pour cent du montant de la perte ont pu être récupérés. Ces pertes sont principalement imputables aux conditions climatiques. Le Bureau de pays en collaboration avec les services gouvernementaux homologues a: i) amélioré la gestion de la filière des produits, notamment le contrôle de la durée de conservation; et ii) amélioré la gestion des entrepôts et des vivres. Les chefs des entrepôts des services gouvernementaux homologues ont bénéficié en 2006 d'une formation destinée aux formateurs sur la gestion des entrepôts; une formation similaire est prévue à l'intention des magasiniers. Un traitement par fumigation est effectué régulièrement depuis 2006.

⇒ *Mozambique*

39. Le Mozambique a subi des pertes après livraison de 93 tonnes de farine enrichie maïs-soja en 2006, pour une valeur c.a.f. nette estimée de 36 336 dollars, soit 63,6 pour cent du volume total fourni (146 tonnes); le solde d'un lot de 7 030 tonnes reçu en 2003; 53 tonnes de produits toujours propres à la consommation humaine a été distribué en 2006 et les 93 tonnes restantes déclarées perdues en raison d'un stockage prolongé avant le dédouanement. Il s'agit d'un cas exceptionnel car le lot était arrivé en supplément et ne figurait ni dans les documents d'expédition ni dans les documents douaniers — ce qui a considérablement retardé le dédouanement, de sorte que les denrées endommagées n'étaient plus récupérables lorsqu'elles sont enfin sorties des entrepôts des douanes. La procédure de dédouanement des cargaisons excédentaires a été améliorée: l'administration des douanes est désormais avertie à l'avance et de tels retards ne se produisent plus.

⇒ *Niger*

40. Le Niger a subi des pertes après livraison de 567 tonnes de mélange maïs-soja, pour une valeur c.a.f. nette estimée à 360 700 dollars, soit 2,5 pour cent du volume total fourni (22 550 tonnes). Les pertes sont essentiellement dues à des problèmes d'infestation durant le transport en mer, qui étaient arrivées au stade initial lors de la réception des produits au port de Cotonou; après le transport vers les entrepôts du PAM des signes d'infestation grave ont été constatés. Le PAM et le gouvernement ont alors demandé des analyses de laboratoire qui ont révélé qu'une partie de produits pouvaient être récupérés en reconstituant les lots; une grande partie de la livraison a ainsi pu être sauvée. Des instructions ont été adressées aux sociétés d'inspection du PAM pour qu'à l'avenir, une inspection rigoureuse des cargaisons soit effectuée avant l'expédition vers le Niger; les produits alimentaires seront traités par fumigation.

⇒ *Pakistan*

41. L'activité 2 prévue dans le programme de pays pour le Pakistan a enregistré des pertes après livraison de 51,8 tonnes d'huile végétale, d'une valeur estimée à 52 400 dollars, soit 2,19 pour cent du volume fourni (2 373 tonnes). Les cas les plus importants de pertes, — 10 tonnes et 37,3 tonnes respectivement —, ont été découverts dans deux endroits différents en mars et en septembre 2006; ces pertes étaient dues principalement au détournement de l'aide par le transporteur du gouvernement ou par les directeurs des entrepôts. Dans le cadre du programme de pays, il incombe au gouvernement de réceptionner les vivres du PAM et d'assurer le transport terrestre jusqu'aux PLA, l'entreposage et la distribution. L'affaire a été signalée aux autorités qui ont mené une enquête et identifié les coupables; des actions en recouvrements sont en cours et sont suivies par les bureaux auxiliaires du PAM. D'autres pertes plus légères ont été provoquées par le mauvais conditionnement dans des bouteilles en plastique, la manutention mal organisée dans les entrepôts et les conditions de stockage médiocres. Des ateliers de formation à la gestion des entrepôts ont eu lieu à l'intention du personnel du Ministère de l'éducation et du Ministère de la santé dans les quatre provinces du Pakistan. La formation du personnel prévue pour la composante éducation est achevée et celle de la composante santé est en cours. D'ici le milieu de l'année 2007, les fonctionnaires du gouvernement et les magasiniers chargés de la manutention de l'huile fournie par le PAM suivront une formation. Le bureau de pays a assuré la formation de certains fonctionnaires du gouvernement au système de suivi des produits et a présenté le système de bordereaux d'expédition du PAM pour qu'il soit adopté par le gouvernement.

⇒ *Sri Lanka*

42. En 2006, Sri Lanka a enregistré des pertes après livraison considérables de 152 tonnes de poisson en boîte et de 1 571 tonnes de mélange maïs-soja, pour une valeur c.a.f. nette estimée à 649 992 dollars, soit 2,45 pour cent des 18,9 millions de dollars de produits fournis et 3,0 pour cent des 57 963 tonnes de produits fournis. Ces pertes sont en grande partie imputables à la mauvaise qualité des produits reçus, comme l'ont prouvé les tests de qualité effectués en collaboration avec le bureau régional et le siège, et au mauvais conditionnement qui a suscité des problèmes de contamination et d'infestation. L'entreposage prolongé dans de mauvaises conditions et le climat défavorable ont contribué à provoquer des pertes importantes de mélange maïs-soja. En conséquence, le service des achats et le fonctionnaire régional chargé du contrôle de la qualité ont amélioré la qualité du mélange maïs-soja et son conditionnement; l'origine des denrées est rigoureusement vérifiée et la filière des produits est mieux suivie. Le gouvernement a renforcé le contrôle de la qualité des cargaisons à leur arrivée et amélioré l'administration des entrepôts. Le PAM a demandé au gouvernement de rembourser les pertes encourues, en nature ou en services, afin d'améliorer la gestion des produits et de couvrir les pertes qui relevaient de leur responsabilité.

⇒ *Soudan*

43. Au Soudan, où la plupart des infrastructures sont fortement dégradées et où d'importantes restrictions sont imposées pour des raisons de sécurité, les pertes après livraison se montent à 7 883 tonnes d'une valeur de 2,86 milliards de dollars. Ayant examiné ces pertes, le Bureau régional du PAM au Soudan (ODS) a conclu qu'elles étaient dues en grande partie aux fuites de carburant pendant les longs trajets effectués par les transporteurs. Pour l'ensemble des pertes, ODS a récupéré l'équivalent de 2,2 millions de dollars sur les montants facturés pour le transport, soit 79 pour cent; la somme ainsi



récupérée a été considérée comme des recettes pour ODS et destinée à des achats locaux de sorgho et de sucre. Afin de remédier au problème récurrent de l'altération des aliments en raison des fuites de carburant, ODS a imposé des conditions pour chauffeurs plus strictes pour le transport, évalué la qualité des camions et revu les itinéraires empruntés pour les livraisons. ODS utilise des camions de la meilleure qualité équipés de gros réservoirs de carburant, et choisit des itinéraires permettant aux chauffeurs de se ravitailler en cours de route de façon à transporter moins de carburant avec les vivres; ODS a également fait utiliser pour la première fois des bâches plus solides pour recouvrir et protéger les denrées alimentaires lorsque les camions transportent du carburant. Afin de réduire les pertes dans les entrepôts, le service logistique au Soudan accorde une place importante à la formation continue à la gestion des entrepôts pour son personnel et celui des partenaires coopérants.

⇒ *Tanzanie*

44. La Tanzanie a enregistré des pertes après livraison de 673 tonnes, d'une valeur c.a.f. nette estimée à 218 800 dollars, sur un total fourni de 121 068 tonnes (0,61 pour cent des 36,1 millions de dollars de produits fournis en 2006). Une grande quantité de haricots avariés a été découverte à Dar-es-Salaam le 10 octobre 2006 à l'ouverture des conteneurs; cette perte était due à l'humidité élevée au moment du conditionnement des haricots. Pour y remédier, le PAM et la société Tanzania International Container Terminal Services ont donné la priorité au déchargement des conteneurs de produits alimentaires qui, comme les haricots secs, supportent mal l'humidité et les températures élevées. Le PAM et les autorités portuaires veilleront à l'avenir à réduire la durée de l'entreposage de ces produits à Dar-es-Salaam.

⇒ *Timor-Leste*

45. Le Timor-Leste a subi des pertes après livraison de 103 tonnes de mélange maïs-soja, soit 3,3 pour cent du volume de 3 127 tonnes fourni qui est estimé à 38 019 dollars. Cette perte s'est produite au moment du reconditionnement du mélange en rations à emporter, qui n'ont pas pu être livrées aux centres de santé pour y être distribuées à cause de la crise politique et de l'insécurité entre avril et juin 2006. Le mélange maïs-soja est resté entreposé à Dili jusqu'à la reprise des opérations en septembre 2006, lorsqu'il était déjà infesté par des charançons; les analyses de laboratoire ont confirmé que le mélange était impropre à la consommation humaine. Pour éviter que cela ne se reproduise, le bureau de pays a cessé de faire reconditionner les produits ayant une courte durée de conservation: les vivres sont livrés dans leur emballage d'origine aux points de distribution finale (PDF). Les partenaires contribuant à l'acheminement des produits ont été informés des dangers que présente un entreposage prolongé, et des opérations de désinfestations, de lutte contre les parasites et de fumigation et des inspections ont lieu régulièrement.

⇒ *Zimbabwe*

46. Sur les 1 781 tonnes de pertes signalées en 2006 au Zimbabwe, 1 450 tonnes (81 pour cent), concernaient le mélange maïs-soja qui n'a pas été distribué en 2005 en raison de sa qualité médiocre. La lenteur des procédures gouvernementales a obligé à détruire les produits et la mesure adoptée a été communiquée en 2006.



PERTES SURVENUES PENDANT LES PERIODES COUVERTES PAR LES RAPPORTS ANTERIEURS MAIS SIGNALEES POUR LA PREMIERE FOIS EN 2006

47. En 2006, 31 cas de pertes de produits survenues pendant les périodes couvertes par les rapports antérieurs ont été signalés pour la première fois. Ils représentaient au total 3 896 tonnes et concernaient le Bangladesh, la Guinée, l'Inde, le Libéria, le Mozambique, le Niger, la République démocratique populaire lao et le Zimbabwe; ce chiffre comprend 240 tonnes de pertes déclarées en Inde qui font l'objet d'une enquête depuis 2002. En outre, 45 pourcent des autres pertes correspondaient à une seule perte de blé enregistrée en 2005 au Bangladesh en raison d'un entreposage prolongé.

SUIVI DES PERTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE VERIFICATION PENDANT LA PERIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT PRECEDENT

48. En 2005, des pertes faisant l'objet d'une enquête du PAM ont été signalées au Bangladesh, au Kenya, au Libéria, au Niger, au Pakistan, en République démocratique populaire lao, au Tadjikistan, en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe.

⇒ *Pakistan et Zambie*

49. Il n'a pas été relevé de pertes supplémentaires au Pakistan ou ni en Zambie en 2005.

⇒ *Bangladesh*

50. Le Bangladesh a confirmé la perte de 1 630 tonnes de blé due à des fuites, au manque d'espace pour l'entreposage, au paiement insuffisant des prestations et aux distributions sans autorisation; les négociations se poursuivent au sujet de la perte de 81 tonnes de riz qui devait faire l'objet d'une vérification en 2005, l'issue de la vérification sera communiquée ultérieurement.

⇒ *Kenya*

51. Sur les 248 tonnes de pertes faisant actuellement l'objet d'une vérification au Kenya, 230 tonnes étaient avariées et ont été déclarées perdues en 2006.

⇒ *République démocratique populaire lao*

52. La République démocratique populaire lao a confirmé le vol de 17,4 tonnes de riz; 90 pour cent de la valeur ont été remboursés en nature et ont ensuite été distribués, le solde de 10 pour cent restant devrait être versé en 2007.

⇒ *Libéria*

53. Le Libéria a confirmé le vol et les pertes en cours de transport de 1 307 tonnes de riz, de blé boulgour et de mélange maïs-soja. Le personnel responsable de ces pertes a été licencié et des mesures de sécurité ainsi qu'une formation destinée aux partenaires coopérants ont été mises en place.



⇒ *Niger*

54. Fin 2005, l'analyse de 846 tonnes de mélange maïs-soja étaient en cours et 226 tonnes ont été déclarées impropres à la consommation humaine. Cette perte est signalée dans le cadre de l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 10509.0, à laquelle les produits alimentaires ont été attribués en 2006. Après reconstitution des lots, 574 tonnes ont été récupérées et distribuées dans le cadre de l'opération d'urgence 10398.0 et de l'IPSR 10509.0; 46 tonnes ont été perdues, dont 33 tonnes signalées dans le cadre de l'opération d'urgence 10398.0 et 13 tonnes dans le cadre de l'IPSR 10509.0.

⇒ *Tanzanie*

55. En 2005, 264 tonnes de haricots ont été déclarées impropres à la consommation humaine au port d'entrée et passées par profits et pertes en 2006.

⇒ *Tadjikistan*

56. En décembre 2005, 8 tonnes de farine de blé ont été endommagées lors de l'incendie d'un véhicule; en 2006 la somme de 1 738 dollars correspondant à la perte subie a été remboursée par le transporteur.

⇒ *Zimbabwe*

57. Les pertes effectuées ont été supérieures aux 11 tonnes signalées en 2005. Le bureau de pays impose actuellement, en guise de moyen de dissuasion, des taux de déduction plus élevés et assure une formation à la manutention des produits alimentaires.

PERTES FAISANT ACTUELLEMENT L'OBJET D'UNE VERIFICATION ET QUI SERONT SUIVIES DANS LES PROCHAINS RAPPORTS

58. Le PAM vérifie actuellement des pertes de produits alimentaires enregistrées au Bangladesh, en Colombie, en Côte d'Ivoire et en Somalie. Des relevés actualisés de ces pertes figureront dans les prochains rapports.

ANNEXE I

PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR PRINCIPALE CAUSE DE PERTE (1ER JANVIER – 31 DÉCEMBRE 2006)		
Cause de la perte	Valeur c.a.f. nette estimative (millions de dollars)	Pourcentage des pertes totales
Pertes imputables principalement à des problèmes au lieu d'origine		
Détérioration des produits alimentaires	0,060	0,6
Détérioration de l'emballage	0,157	1,6
Autres	2,657	26,7
Total partiel	2,873	28,9
Pertes imputables principalement à des problèmes dans le pays bénéficiaire		
Quantités livrées inférieures à celles prévues	2,076	20,9
Mauvaise manutention	0,327	3,3
Troubles intérieurs	0,437	4,4
Infestation	0,704	7,1
Vol/Distribution sans autorisation	0,903	9,1
Entreposage dans de mauvaises conditions ou de longue durée	0,275	2,8
Catastrophes naturelles	0,017	0,2
Reconstitution/remise en sac/reconditionnement	0,213	2,1
Autres	2,116	21,3
Total partiel	7,067	71,1
Total	9,940	100,0

ANNEXE II

PERTES APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR PRODUIT (1ER JANVIER – 31 DÉCEMBRE 2006)			
Produit	Valeur c.a.f. nette estimative des produits fournis ¹ (millions de dollars É.U.)	Valeur c.a.f. nette estimative des produits perdus (millions de dollars É.U.)	Pertes exprimées en pourcentage de la valeur c.a.f. nette estimative des produits fournis
Céréales			
Farine de maïs	69,691	0,473	0,68
Blé boulgour	40,864	0,039	0,10
Maïs	211,933	0,400	0,19
Riz	141,454	0,524	0,37
Blé	301,941	1,247	0,41
Farine de blé	63,662	0,155	0,24
Sorgho/mil	149,993	0,596	0,40
Pâtes alimentaires	7,465	0,011	0,15
Autres céréales	2,124	0,039	1,86
Matières grasses			
Huile végétale	258,100	1,575	0,61
Autres matières grasses	0,867	0,012	1,36
Produits laitiers			
Lait écrémé en poudre enrichi	6,951	0,051	0,73
Autres produits laitiers	3,969	0,002	0,04
Légumes secs			
Pois	99,045	0,449	0,45
Haricots	65,446	0,490	0,75
Lentilles	51,993	0,239	0,46
Autres			
Mélange maïs-soja/ Mélange blé-soja	177,725	3,042	1,71
Sucre	29,236	0,166	0,57
Poisson et viande en boîte	32,779	0,304	0,93
Sel	3,427	0,017	0,49
Biscuits	37,751	0,076	0,20
<i>Faffa, Likunia Phala</i> et Indiamix	14,632	0,005	0,04
Mélange pois-blé	5,784	0,017	0,29

¹ Le volume total fourni est calculé comme suit: stock initial + volume reçu dans le pays.



**PERTES APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR PRODUIT
(1ER JANVIER – 31 DÉCEMBRE 2006)**

Produit	Valeur c.a.f. nette estimative des produits fournis¹ (millions de dollars É.U.)	Valeur c.a.f. nette estimative des produits perdus (millions de dollars É.U.)	Pertes exprimées en pourcentage de la valeur c.a.f. nette estimative des produits fournis
Compléments alimentaires à haute teneur énergétique	2,254	0,002	0,09
Divers	2,263	0,010	0,45
Tous produits	1 781,348	9,940	0,56

**ANNEXE III: PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE
(1ER JANVIER – 31 DÉCEMBRE 2006)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits alimentaires fournis (millions de dollars É.-U.)	Valeur c.a.f. nette estimative des produits perdus (millions de dollars É.-U.)	Pertes exprimées en pourcentage de la valeur des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur des quantités fournies au titre de chaque projet (seulement pertes qui dépassent 20 000 dollars É.-U.)		
				Produits	%	Valeur (dollars É.-U.)
Région Afrique orientale et centrale						
Burundi	33,593	0,045	0,13			
République démocratique du Congo	26,776	0,186	0,70			
République du Congo	3,033	0,043	1,40	Haricots	11,68	26 105
Djibouti	5,819	0,034	0,59	Mélange maïs-soja	11,64	26 018
Érythrée	22,633	0,003	0,01			
Éthiopie	218,925	0,626	0,29	Blé	0,28	293 577
				Mélange maïs-soja	0,63	172 313
Kenya	125,450	0,485	0,39	Mélange maïs-soja	5,09	171 157
				Maïs	3,06	44 479
Rwanda	19,427	0,021	0,11			
Somalie	38,950	0,046	0,12			
République-Unie de Tanzanie	36,063	0,219	0,61	Haricots	27,20	90 987
Ouganda	80,104	0,129	0,16			
Total	610,775	1,839	0,30			
Soudan	259,077	2,861	1,10	Huile végétale	2,08	816 915



**ANNEXE III: PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE
(1ER JANVIER – 31 DÉCEMBRE 2006)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits alimentaires fournis (millions de dollars É.-U.)	Valeur c.a.f. nette estimative des produits perdus (millions de dollars É.-U.)	Pertes exprimées en pourcentage de la valeur des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur des quantités fournies au titre de chaque projet (seulement pertes qui dépassent 20 000 dollars É.-U.)		
				Produits	%	Valeur (dollars É.-U.)
				Pois cassés	17,57	25 300
				Pois cassés	2,21	125 957
				Sorgho/mil	0,58	431 649
				Blé	1,05	681 380
				Mélange maïs-soja	1,77	480 920
				Lentilles	0,72	109 808
Région Afrique australe						
Angola	16,014	0,068	0,42			
Lesotho	12,079	0,032	0,27			
Madagascar	5,471	0,030	0,56			
Malawi	46,984	0,092	0,20			
Mozambique	37,873	0,182	0,48	Maïs enrichi au soja	63,63	36 336
Namibie	2,777	0,001	0,03			
Swaziland	7,395	0,003	0,04			
Zambie	36,248	0,097	0,27			
Zimbabwe	67,930	0,771	1,13	Maïs enrichi au soja	16,43	652 838
Total	232,772	1,276	0,55			
Région Afrique de l'Ouest						
Bénin	3,758	0,024	0,63			
Burkina Faso	4,761	0,033	0,69			



**ANNEXE III: PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE
(1ER JANVIER – 31 DÉCEMBRE 2006)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits alimentaires fournis (millions de dollars É.-U.)	Valeur c.a.f. nette estimative des produits perdus (millions de dollars É.-U.)	Pertes exprimées en pourcentage de la valeur des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur des quantités fournies au titre de chaque projet (seulement pertes qui dépassent 20 000 dollars É.-U.)		
				Produits	%	Valeur (dollars É.-U.)
Cameroun	2,474	0,017	0,69			
Cap-Vert	2,143	0,031	1,43	Farine de maïs	7,99	24 986
République centrafricaine	5,998	0,014	0,23			
Tchad	36,977	0,791	2,14	Farine de maïs	4,54	51 781
				Sucre	21,04	32 782
				Huile végétale	4,99	60 618
				Riz	19,16	99 396
				Pois cassés jaunes	12,95	23 816
				Lait écrémé en poudre enrichi	54,49	50 310
				Mélange maïs-soja	3,17	106 412
				Haricots	3,84	57 341
Côte d'Ivoire	15,180	0,468	3,08	Farine de maïs	2,63	121 506
				Mélange maïs-soja	11,00	51 784
				Huile végétale	3,67	85 861
				Haricots	2,18	21 398
				Pois cassés jaunes	2,13	29 131
				Riz	1,84	125 366
Gambie	1,999	0,018	0,89			
Ghana	2,571	0,014	0,53			
Guinée	10,379	0,014	0,13			



**ANNEXE III: PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE
(1ER JANVIER – 31 DÉCEMBRE 2006)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits alimentaires fournis (millions de dollars É.-U.)	Valeur c.a.f. nette estimative des produits perdus (millions de dollars É.-U.)	Pertes exprimées en pourcentage de la valeur des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur des quantités fournies au titre de chaque projet (seulement pertes qui dépassent 20 000 dollars É.-U.)		
				Produits	%	Valeur (dollars É.-U.)
Guinée-Bissau	2,762	0,005	0,17			
Libéria	27,604	0,027	0,10			
Mali	16,900	0,037	0,22			
Mauritanie	11,836	0,091	0,77	Mélange blé-soja	100,00	13 969
Niger	33,046	0,366	1,11	Mélange maïs-soja	2,60	360 372
Sao Tomé-et-Principe	1,195	0,002	0,15			
Sénégal	8,064	0,007	0,09			
Sierra Leone	9,758	0,032	0,33			
Togo	0,231	Moins de 1 000 dollars	0,17			
Total	197,638	1,988	1,01			
Région Asie						
Afghanistan	63,822	0,179	0,28			
Bangladesh	52,908	0,004	0,01			
Bhoutan	3,007	0,070	2,32	Mélange maïs-soja	37,19	65 364
Cambodge	9,319	Moins de 1 000 dollars	0,00			
République populaire démocratique de Corée	11,251	0,000	0,00			
Inde	11,405	0,005	0,04			
Indonésie	46,966	0,069	0,15			
République démocratique populaire lao	4,349	0,152	3,50	Mélange maïs-soja	20,39	151 322
Myanmar	6,468	0,017	0,27			



**ANNEXE III: PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE
(1ER JANVIER – 31 DÉCEMBRE 2006)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits alimentaires fournis (millions de dollars É.-U.)	Valeur c.a.f. nette estimative des produits perdus (millions de dollars É.-U.)	Pertes exprimées en pourcentage de la valeur des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur des quantités fournies au titre de chaque projet (seulement pertes qui dépassent 20 000 dollars É.-U.)		
				Produits	%	Valeur (dollars É.-U.)
Népal	22,544	0,005	0,02			
Pakistan	52,645	0,212	0,40	Huile végétale	2,19	52 403
Philippines	2,186	0,001	0,06			
Sri Lanka	18,866	0,765	4,06	Poisson en boîte	15,13	186 789
				Mélange maïs-soja	15,22	459 935
Timor-Leste	6,701	0,048	0,71	Mélange maïs-soja	3,29	38 020
Total	312,439	1,527	0,49			
Moyen-Orient, Asie centrale et Europe orientale						
Algérie	6,532	0,006	0,10			
Arménie	2,248	Moins de 1 000 dollars	0,01			
Azerbaïdjan	4,394	0,002	0,04			
Égypte	2,929	0,001	0,02			
Géorgie	4,086	0,020	0,50			
Iran	1,197	0,001	0,06			
Iraq	5,030	0,030	0,59	Farine de blé	4,65	27 922
Jordanie	1,007	0,006	0,64			
Liban	5,176	0,004	0,08			
Territoire palestinien occupé	26,578	0,038	0,14			
Fédération de Russie	5,216	0,005	0,09			
Syrie	1,328	0,001	0,05			
Tadjikistan	18,284	0,003	0,02			



**ANNEXE III: PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE
(1ER JANVIER – 31 DÉCEMBRE 2006)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits alimentaires fournis (millions de dollars É.-U.)	Valeur c.a.f. nette estimative des produits perdus (millions de dollars É.-U.)	Pertes exprimées en pourcentage de la valeur des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur des quantités fournies au titre de chaque projet (seulement pertes qui dépassent 20 000 dollars É.-U.)		
				Produits	%	Valeur (dollars É.-U.)
Yémen	6,439	0,006	0,09			
Total	90,443	0,122	0,14			
Région Amérique latine et Caraïbes						
Barbade	0,168	0,000	0,00			
Bolivie	4,694	0,003	0,06			
Colombie	9,148	0,008	0,09			
Cuba	6,636	0,025	0,37			
Équateur	0,908	0,001	0,12			
El Salvador	4,590	0,009	0,20			
Guatemala	13,620	0,003	0,02			
Haïti	18,141	0,230	1,27	Haricots	9,22	100 618
				Mélange maïs-soja	2,06	47 919
Honduras	2,240	0,004	0,18			
Nicaragua	15,707	0,044	0,28			
Pérou	2,352	Moins de 1 000 dollars	0,01			
Total	78,204	0,328	0,42			
TOTAL: TOUTES RÉGIONS²	1 781,348	9,940	0,56			

² Ce total englobe les quantités fournies dans tous les pays, y compris ceux n'ayant signalé aucune perte après livraison, qui ne sont pas mentionnés dans le tableau.



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

c.a.f.	coût, assurance et fret
COMPAS	Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits
HACCP	analyse des risques aux points critiques
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
LEG	Division des services juridiques
ODB	Bureau régional de Bangkok (Asie)
ODK	Bureau régional de Kampala (Afrique orientale et centrale)
ODM	Division de la gestion de la programmation
ODS	Bureau autonome du PAM au Soudan
ODT	Division du transport et des achats
ODTP	Service des achats de produits alimentaires
ONG	organisation non gouvernementale
PDF	Point de distribution finale
PLA	Point de livraison avancé